

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-130

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 13 août 2019, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2019-131

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JUILLET

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

3. **APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JUILLET (suite)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2019-132

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 8 juillet 2019.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 13 août 2019 ;

Rés. : 2019-133

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	15 402.01\$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	7 402.71 \$
Comptes à payer du mois :	10.283.58 \$

4.2 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE PRICE**

Rés. : 2019-134

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport incendie 2018 du service incendie du secteur Price présenté par le directeur incendie M. Mario Chouinard.

4.3 **NOMINATION ADMINISTRATEUR PRINCIPAL – HYDRO-QUÉBEC**

Rés. : 2019-135

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer à nouveau Mme Chantal Tremblay, directrice-générale et secrétaire-trésorière, en tant qu'administratrice principale.

L'administratrice principale agira comme représentante autorisée pour l'ensemble de nos comptes et pour tous nos besoins d'affaires. Elle pourra également ajouter ou modifier des renseignements confidentiels figurant dans le dossier de votre entreprise.

5. **URBANISME ET VOIRIE**

5.1 **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA CAMIONNETTE**

Rés. : 2019-136

Il a été demandé par l'employé municipal de faire l'achat d'une housse de siège et d'un déflecteur de capot pour protéger la nouvelle camionnette. Il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de ces équipements de protection au prix de 190\$ plus taxes pour la housse chez Villeneuve Ford.

6. CORRESPONDANCE

6.1 DEMANDE DE DONS – FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC

Rés. : 2019-137

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que la municipalité fasse un don de 25\$ à la Fondation des Sourds du Québec pour 2019.

6.2 NETTOYAGE DES BERGES DE LA MITIS

ATTENDU que le Parc de la rivière Mitis en collaboration avec ECO Mitis, souhaite inciter toutes les municipalités de la MRC de La Mitis à organiser un nettoyage dans leur territoire pour ensuite rassembler tous les bénévoles pour le diner;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de nettoyer une partie de la baie de Métis entre le Parc Leggatt et l'église presbytérienne;

Rés. : 2019-138

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de Grand-Métis participe à la corvée de nettoyage du rivage en fournissant les seaux et les gants requis et de défrayer un montant de 5\$ par bénévole pour le repas du midi.

6.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE D'AUGMENTATION DU BUDGET PAVL

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financé dans les 25 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE La majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation d'un Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire par leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur un période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIIRL) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux non-identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour la réalisation de ces travaux;

CONDISÉRANT QUE le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400M\$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70M\$;

6.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE D'AUGMENTATION DU BUDGET PAVL (suite)

CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL (AIRRL) sur le réseau routier local 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

Rés. : 2019-139

En conséquence, sur une proposition de monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au Gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) des MRC du Québec dans les volets de Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) et Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées;

- De modifier les modalités du programme PAVL afin que le dépôt des plans et devis lors des demandes d'aides ne soit plus exigé;
- De solliciter l'appui de la Fédération Québec des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes;
- De transmettre la présente résolution à :
 - M. François Legault, Premier Ministre du Québec;
 - M. François Bonnardel, Ministre des Transport du Québec;
 - Mme Marie-Ève Proulx, Ministre responsable de la Région du Bas-St-Laurent;
 - M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia-Mitis;
 - M. Jacques Demers, Président de la FQM;
 - M. Alexandre Cusson, Président de l'UMQ.

7. **VARIA**

7.1 Aucun point à l'ordre du jour.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h50 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-140

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2019